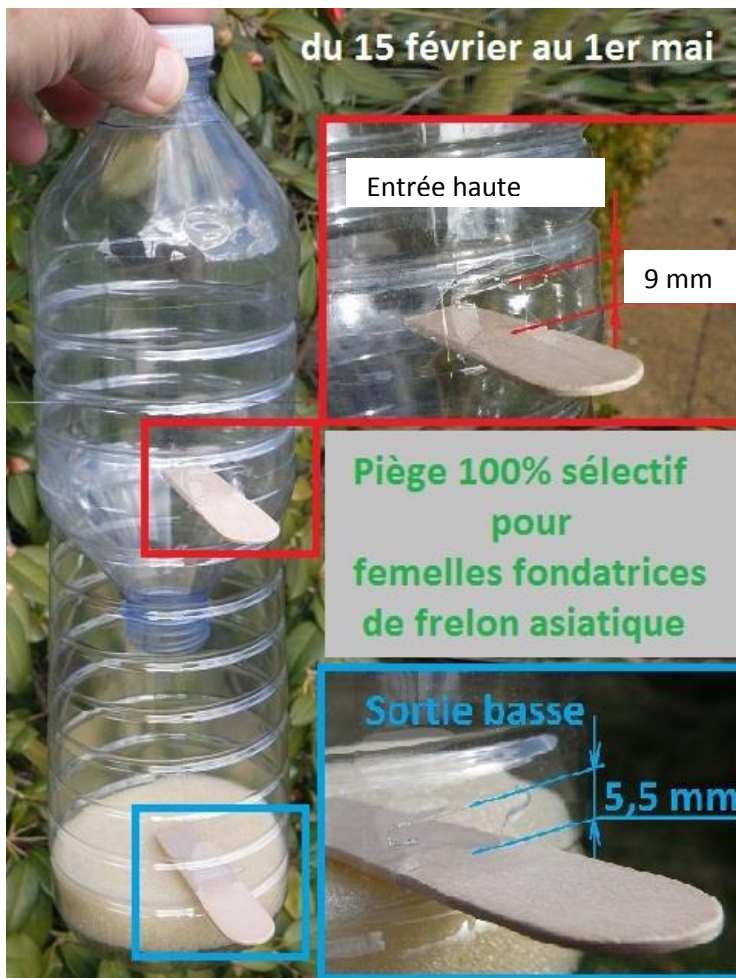


Exemple de piège à frelons asiatiques proposé par l'AAFA :

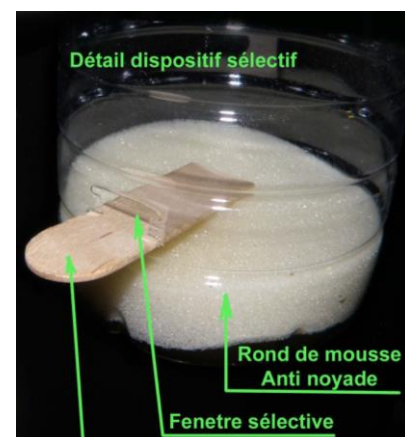
pour attraper les femelles fondatrices sortant d'hibernation dès les premières douceurs printanières, à partir du 15 février ou dès que la température atteint 13°C



Le piège est constitué par deux bouteilles d'eau identiques.

Le respect des fenêtres sélectives d'entrée et de sortie est important car il permet de piéger les femelles fondatrices de nid, tout en évitant l'entrée des abeilles et autres insectes utiles ou en leur permettant de s'échapper du piège.

Les plages d'envol sont constituées par des bâtons de glace ou des abaisse-langues (disponibles en pharmacie).



L'appât est constitué d'un mélange en proportions égales de bière brune, du vin blanc (ou du cidre artisanal) et du sirop de cassis ou grenadine (fruits rouges), ou encore d'un mélange de bière brune et de miel.

Autre proposition de piège sélectif avec tutoriel vidéo sur :

<https://youtu.be/15B9VCKg-qs?t=391>



Elections Européennes 2019 : Inscription sur les listes électorales

En 2019, les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai.

A compter du 1^{er} janvier 2019, les modalités de gestion des listes électorales sont modifiées.

C'est désormais l'INSEE qui a la charge de gérer le Répertoire Electoral Unique et permanent (REU) à partir des informations remontées par les communes. Par recoupement d'informations, le REU sera continuellement mis à jour.

Les cartes électorales sont également modifiées. Dorénavant elles comporteront en plus des noms, prénoms, domicile ou résidence, date et lieu de naissance de l'électeur, l'indication du bureau de vote dont dépend l'électeur et un numéro d'identifiant national de l'électeur.

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales doivent être déposées en mairie soit, personnellement ou par mandataire, par courrier postal par l'intermédiaire du formulaire type ou par téléprocédure. Le demandeur doit présenter les éléments établissant la preuve de ses qualités d'électeur et d'attache avec la commune.

Afin de permettre au plus grand nombre de participer au scrutin, les inscriptions sur les listes électorales seront ouvertes jusqu'au samedi 30 mars. A cette date, exceptionnellement et uniquement pour les dernières inscriptions sur les listes électorales, la mairie de Marolles sera ouverte de 10h00 à 12h00.

AFFAISSEMENT DU CHEMIN SAINT-PIERRE

Au printemps 2018, un affaissement de terrain sur une partie de la chaussée du Chemin Saint-Pierre, au nord de la CD 613, a été constaté. Dans un second temps, suite aux différentes intempéries, une cavité importante s'est formée, conduisant Monsieur le Maire, à prendre, le 11 mai 2018, un arrêté interdisant la circulation sur cette section du chemin, conformément aux recommandations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui avait été sollicitée les premiers jours d'avril. La présence d'une marnière n'étant pas exclue, l'intervention du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), service Géologique National de la Direction Régionale de Normandie a été rapidement demandée. Le 5 juillet, le BRGM a préconisé de faire réaliser, par une entreprise spécialisée, des sondages de reconnaissance de vide pour écarter la présence d'une marnière ou d'une bétoire. Dans le respect des procédures des marchés publics, la société GEOTEC Normandie de Mondeville a été retenue et a rendu son rapport le 25 octobre. Le risque d'effondrement massif a alors été écarté, et après demande de devis, l'entreprise JOUSSET a été retenue pour assurer le comblement de la cavité. Les travaux de remise en état du chemin Saint Pierre ont été achevés la première semaine de décembre.



Projet de création d'une association de sauvegarde du patrimoine à Marolles.



Si une association de sauvegarde du patrimoine voyait le jour à Marolles, j'accepterais d'y participer:

Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Adresse Mail (facultatif) :@.....

Merci d'adresser ce coupon à la mairie de Marolles. Vous pouvez également transmettre vos intentions et vos coordonnées par mail à : mairie.marolles14@orange.fr